



La Rafle du Vél' d'Hiv' :

La **rafle du Vélodrome d'Hiver** (16-17 juillet 1942), souvent appelée **rafle du Vel' d'Hiv**, est la plus grande arrestation massive de Juifs réalisée en France pendant la Seconde Guerre mondiale. En juillet 1942, le régime nazi organise l'opération « Vent Printanier » : une rafle à grande échelle de Juifs dans plusieurs pays européens. En France, le régime de Vichy mobilise la police française pour participer à l'opération, sur la demande des autorités d'occupation mais sans leur participation.

René Bousquet, le secrétaire général de la police nationale, accompagné de **Louis Darquier de Pellepoix**, commissaire général aux questions juives, rencontre le 4 juillet, au siège de la Gestapo à Paris, les colonel et capitaine SS **Knochen** et **Dannecker**, le premier dirigeant la police allemande en France, le second représentant **Adolf Eichmann** (le responsable nazi de la logistique de la « solution finale ») à Paris. Un nouvel entretien, dans les bureaux de Dannecker avenue Foch, afin d'organiser la rafle prévue pour le 13 juillet 1942, se tient le 7 juillet en compagnie de **Jean Leguay**, l'adjoint de Bousquet, accompagné de **François**, directeur de la police générale, **Hennequin**, directeur de la police municipale, **André Tulard**, sous-directeur du service des étrangers et des affaires juives à la préfecture de police de Paris de 1940 à 1943 (il avait constitué un ensemble de fichiers des Juifs de la région parisienne : le « fichier Tulard »), **Garnier**, sous-directeur du ravitaillement à la préfecture de la Seine, **Guidot**, commissaire de police à l'état-major de la police municipale et enfin **Schweblin**, directeur de la police aux questions juives. Le capitaine SS Dannecker déclare : « Les policiers français — malgré quelques scrupules de pure forme — n'auront qu'à exécuter les ordres ! ». La rafle vise les Juifs allemands, autrichiens, polonais, tchèques, russes et les indéterminés, âgés de seize à cinquante ans. Des dérogations exceptionnelles pour les femmes « dont l'état de grossesse sera très avancé » ou « nourrissant leur bébé au sein » sont prévues, mais « pour éviter toute perte de temps, ce tri ne sera pas fait au domicile mais au premier centre de rassemblement par le commissaire de la voie publique ». Les nazis prévoient de faire arrêter par la police française 22 000 Juifs étrangers dans le Grand Paris, qui seront conduits à Drancy, Compiègne, Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Pour cela, « le service de M. Tulard fera parvenir à la Direction de la police municipale les fiches des Juifs à arrêter (...) Les enfants de moins de quinze ou seize ans seront confiés à l'Union générale des Israélites de France qui à son tour les placera dans des fondations. Le tri des enfants sera fait dans les centres primaires de rassemblement. »

Le SS Dannecker s'entretient le 10 juillet 1942 avec son supérieur Adolf Eichmann, tandis qu'une nouvelle réunion se tient le même jour au siège du **Commissariat général aux questions juives** (CGQJ) en compagnie des SS Dannecker, Röthke, Heinrichsohn, et de Jean Leguay, Pierre Gallien, adjoint de Darquier de Pellepoix (chef du CGQJ), quelques cadres de la préfecture de police ainsi que des représentants de la SNCF et de l'Assistance publique.

Les instructions du directeur de la police municipale de Paris **Emile Hennequin**, le 12 juillet 1942, stipulent que « 1. Les gardiens et inspecteurs, après avoir vérifié l'identité des Juifs qu'ils ont mission d'arrêter, n'ont pas à discuter les différentes observations qui peuvent être formulées par eux [...] 2. Ils n'ont pas à discuter non plus sur l'état de santé. Tout Juif à arrêter doit être conduit au Centre primaire. [...] 7. [...] Les opérations doivent être effectuées avec le maximum de rapidité, sans paroles inutiles et sans aucun commentaire. »

La rumeur circulait depuis quelque temps d'une telle opération parmi la population juive, mais certains pensaient qu'elle ne concernerait que les hommes comme les précédentes, d'autres ne pouvaient pas y croire, la plupart de toutes façons n'avaient pas où aller.

Le 13 juillet 1942, la circulaire n°173-42 de la préfecture de police ordonne l'arrestation et le rassemblement de 27 391 Juifs étrangers habitant en France.

Finalement, un peu de retard est pris. Les autorités allemandes évitent d'ordonner la rafle pour le 14 juillet, bien que la fête nationale ne soit pas célébrée en zone occupée, ils craignent une réaction de la population civile. Celle-ci a donc lieu le surlendemain soir.

13 152 Juifs sont arrêtés : (dont 4 051 enfants et 5 823 femmes). Un nombre indéterminé, prévenu par la Résistance ou bénéficiant du manque de zèle de certains policiers, parvient à échapper à la rafle. **4 500 policiers**, selon les chiffres généralement retenus, **7 000** selon l'écrivain Maurice Rajsfus **ont pris part à l'opération des 16 et 17 juillet**. En outre une cinquantaine d'autobus de la compagnie du métropolitain ont été réquisitionnés avec leurs conducteurs.

Après leur arrestation, une partie des Juifs (les célibataires et les couples sans enfants) ont été conduits directement dans les camps de Drancy, Beaune-la-Rolande et Pithiviers (Loiret), en vue d'une déportation rapide vers Auschwitz. Une autre partie est envoyée vers le **Vélodrome d'hiver** (situé dans le XV^e arrondissement), qui sert de prison provisoire (cela avait déjà été le cas lors d'une rafle à l'été 1941). Ce sont donc environ 7 000 personnes qui doivent survivre pendant cinq jours, sans nourriture et avec un seul point d'eau. Les gens, qui n'avaient eu le droit d'emporter que deux bagages dont un de vivres, s'entassaient sur les gradins parmi les pleurs des enfants et les odeurs d'excréments. Ceux qui tentent de s'enfuir sont tués sur-le-champ.



Une centaine de prisonniers se suicident.

Cette rafle représente à elle seule plus du quart des 42 000 Juifs envoyés de France à Auschwitz en 1942, dont seuls 811 reviendront chez eux après la fin de la guerre. En 1979, **Jean Leguay**, le représentant du secrétaire général de la police nationale en zone occupée, est inculpé pour son implication dans l'organisation de la rafle, mais il meurt avant d'être jugé, en 1993.

Sur les 13 152 juifs raflés, seuls 25 adultes sont revenus. Aucun des 4 051 enfants n'a survécu.

Cette vague d'arrestations ne fut ni la première, ni la dernière. Mais elle a été la plus massive. Les premières rafles ont eu lieu le 14 mai 1941, les dernières au printemps 1944. En tout, **76.000 juifs de France ont été déportés vers les camps nazis**, dont bien peu sont revenus.

Le 16 juillet 1995, le président de la République **Jacques Chirac** a reconnu devant le monument commémoratif la **responsabilité de la France** dans la rafle et dans la Shoah. Il a notamment déclaré :

« Ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français.

Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 4 500 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis.

Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. (...)

La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.»

